

Pétition en vue de stopper les coupes du gouvernement conservateur dans la fonction publique fédérale

L'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) ont lancé une campagne visant à convaincre les députés et le président du Conseil du Trésor Tony Clement que l'élimination d'emplois pour atteindre des objectifs budgétaires va dans le meilleur intérêt ni de la fonction publique ni de la population canadienne. Dans le cadre de la campagne Partenariat avec les Canadiens, l'AFPC et l'IPFPC ont demandé l'aide des autres agents négociateurs, dont beaucoup ont accepté, notamment l'ACEP.

La campagne comprend une pétition qu'on nous a demandé de faire circuler parmi nos membres.

Cette pétition a pour objet d'accroître la sensibilisation sur l'importance de la fonction publique fédérale et de montrer aux députés et au président du Conseil du Trésor qu'il y a un appui du public pour l'arrêt des coupes de services amorcées par le gouvernement conservateur.

Le but est de diffuser la pétition le plus largement possible afin d'obtenir le plus de signatures possible. L'objectif est de recueillir plus de 150 000 signatures.

[Cliquez ici pour télécharger la pétition](#)

Points importants au sujet de la pétition

- Chaque feuille de la pétition doit comporter au moins 25 **signatures** pour être acceptée à la Chambre des communes. Les pétitions comptant moins de 25 signatures ne peuvent être utilisées.
- La pétition est sur papier 8 ½ x 14 et chaque page laisse place à jusqu'à 30 signatures.
- Une adresse doit accompagner chaque signature – la ville et le code postal suffisent.
- Une colonne est prévue pour écrire le nom de la personne en caractères d'imprimerie. Cependant, la personne doit **signer** la pétition. Un nom en caractères d'imprimerie seulement n'est pas acceptable.
- Une colonne est prévue pour indiquer une adresse courriel. C'est uniquement en vue de donner des mises à jour sur la campagne et pour aucune autre fin.
- Le nom en caractères d'imprimerie et l'adresse courriel sont optionnels.
- Les originaux de la pétition seront remis aux députés. Des copies seront remises au président du Conseil du Trésor Tony Clément.

Il est essentiel que chaque député voie dans la pétition des adresses de sa propre circonscription. Évidemment, il sera impossible de s'assurer que chaque pétition comporte uniquement des signatures de personnes d'une même circonscription. Lorsqu'une feuille pétition est complète ou comporte au moins 25 signatures, **veuillez l'expédier par la poste au bureau national de l'ACEP au 100 rue Queen, Bureau 400, Ottawa (Ontario) K1P 1J9.**

- Les pétitions doivent être reçues au bureau national de l'ACEP le 17 octobre 2011 au plus tard.